



Assemblée générale

Distr. limitée
6 septembre 2017
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2017

5-11 septembre 2017

Point 8 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport et dates proposées pour la session
d'organisation et la session de fond de 2018**

Projet de rapport

Rapporteuse : Rita Le Diffard (Hongrie)

II. Gestion des réunions

A. Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019

1. À sa 548^e séance, le 5 septembre 2017, le Comité a examiné une lettre datée du 6 mars 2017, adressée à son président par les Représentants permanents de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.172/2017/3) et il est convenu de continuer d'examiner, lors de consultations informelles qu'il tiendrait pendant la session en cours, la demande présentée pour que le Novruz soit inscrit sur la liste des jours fériés non officiels de l'ONU.

2. Le Comité a également examiné et adopté le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019 (A/AC.172/2017/L.2).

Débat

3. Plusieurs délégations se sont dites favorables à l'inscription du Novruz sur la liste des jours fériés non officiels.

4. Une délégation a demandé s'il existait des directives pour la proposition et la désignation des jours fériés non officiels et a cherché à savoir quelles étaient les incidences de l'inscription de jours fériés supplémentaires sur le programme de travail et le fonctionnement de l'Organisation. Un représentant du Secrétariat a dit qu'il n'y avait pas de directives. Quand elle s'était posée les années précédentes, il



y avait eu de longs débats pour savoir si la question de l'inscription de jours fériés supplémentaires relevait du mandat du Comité. Mais comme elle n'entrait dans les attributions d'aucun autre comité, les réunions du Comité des conférences étaient devenues le lieu de discussion de ce genre de questions. Le représentant a expliqué en outre que si la demande était approuvée par l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d'affection où le Novruz était observé seraient priés, mais pas obligés, de ne pas tenir de réunions ce jour-là.

5. Plusieurs délégations ont dit qu'il serait utile d'explicitier les critères présidant à la proposition et à l'approbation de l'inscription de jours fériés supplémentaires sur la liste des jours fériés non officiels. Une délégation a dit qu'il n'était pas nécessaire d'établir des directives puisque les demandes étaient finalement envoyées à la Cinquième Commission où elles étaient soumises à l'approbation des États Membres. Plusieurs délégations ont dit souhaiter que la question de l'inscription du Novruz soit examinée plus avant lors de l'examen du projet de résolution sur le plan des conférences.

6. Concernant le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019, une délégation a dit que la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission devrait être allongée de sorte que la Commission puisse achever ses travaux. La période de quatre semaines ne suffisait pas. De plus, le chevauchement entre la session de la Cinquième Commission et celle du Comité du programme et de la coordination posait problème pour les services de conférence et les délégations. La délégation a demandé au Secrétariat de dresser un tableau où figureraient les dates d'ouverture et de clôture prévues pour la session du Comité du programme et de la coordination et la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission, ainsi que celles des séances officielles spéciales tenues après la date de clôture prévue et la date de clôture effective de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission, pour les cinq dernières années.

7. Une délégation a fait observer qu'en 2017, l'Eïd al-Adha était tombé le 1^{er} septembre, mais que l'ONU avait fixé le jour férié au 31 août. Un représentant du Secrétariat a expliqué que deux dates avaient été communiquées par l'Organisation de la coopération islamique au début de l'année et que l'ONU avait choisi le 31 août car le fait de fixer le jour férié au 1^{er} septembre aurait retardé d'une semaine le commencement de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

B. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

8. À sa 548^e séance, le 5 septembre 2017, le Comité a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116, sect. II.B, et dossier d'information¹, sect. I.A) relatives aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès.

¹ Voir http://coc.dgacm.org/2017/Documents/2017_Supplementary_Information.pdf (en anglais seulement).

Conclusions et recommandations

9. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes suivants à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante-douzième session, à condition que les services de conférence destinés à toutes ces réunions soient assurés sous réserve de disponibilité et de façon à ce que ses travaux et ceux de ses grandes commissions ne s'en ressentent pas :

- a) Comité des relations avec le pays hôte;
- b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- c) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
- d) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- e) Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
- f) Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

C. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

10. Dans sa résolution 71/262, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante et onzième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2017/2.

11. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

- a) Une demande reçue du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui souhaitait prolonger de trois jours sa session d'automne de 2016 afin de pouvoir communiquer son rapport à l'Assemblée générale dans les meilleurs délais;
- b) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir sa soixante-septième session à Genève plutôt qu'à New York, du 25 au 27 janvier 2017;
- c) Une demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui souhaitait tenir sa trente-huitième session à Vienne du 19 au 21 avril 2017;
- d) Une demande des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme, qui souhaitaient tenir leur vingt-neuvième réunion annuelle à New York, au lieu de Genève, du 27 au 30 juin 2017;
- e) Une demande du Comité des commissaires aux comptes, qui souhaitait tenir sa quarante-septième session extraordinaire à Rome, au lieu de New York, le 1^{er} décembre 2017;
- f) Une demande du Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui souhaitait tenir sa cinquante-huitième session à Rome, au lieu de New York, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2017;

g) Une demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui souhaitait disposer d'une journée supplémentaire pour sa quarantième session et la tenir du 12 au 15 décembre 2017 de façon à permettre aux comités de contrôle du système des Nations Unies de se rencontrer sous ses auspices à ladite session;

h) Une demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui souhaitait tenir sa quarante et unième session à Nairobi, au lieu de New York, du 21 au 23 avril 2018.

D. Utilisation des services de conférence par les organes de l'ONU

12. À sa 548^e séance, le 5 septembre 2017, le Comité des conférences a examiné la section du rapport dans laquelle figurait une analyse de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition des organes de l'Organisation (A/72/116, par. 10 à 14, et dossier d'information, sect. I.C et I.D).

13. Le Président a dit que, comme les années précédentes, des lettres seraient adressées aux présidents des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et qui affichent un taux d'utilisation inférieur à l'objectif de 80 % pour les six dernières années.

Débat

14. Un représentant a dit que la formule servant à calculer le taux d'utilisation des services et des installations de conférence ne convenait pas car elle ne tenait pas compte du taux d'occupation des salles de réunion ou du nombre de jours ouvrés, et demandé au Secrétariat d'examiner la possibilité de développer la formule. Un représentant du Secrétariat a répondu que la formule ne s'appliquait pas aux salles de réunion mais aux services d'interprétation. Le taux d'occupation de certaines salles était faible parce qu'elles étaient réservées à des organes particuliers, mais le taux d'occupation de la plupart des salles, surtout celles de petite ou moyenne capacité, était extrêmement élevé.

E. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

15. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (A/72/116, par. 15, et dossier d'information, sect. I.D).

F. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

16. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (A/72/116, par. 16 à 18, et dossier d'information, sect. I.D).

G. Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège

17. À sa 548^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport consacrée aux réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège (A/72/116, par. 21 et 22, et dossier d'information, sect. I.F).

H. Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

18. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à l'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/116, par. 19, et dossier d'information, sect. I.D).

I. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

19. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (A/72/116, par. 20, et dossier d'information, sect. I.D).
